

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1563-7

Afin d'amender le règlement 1563 sur le lotissement en remplaçant le tableau 5-2 de l'article 26 dans le but d'ajouter certaines catégories d'usage dominant prévues par le Règlement de zonage refondu 1562

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord et des arrondissements d'Ahuntyc-Cartierville, d'Anjou, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Saint-Léonard et de Villeray-Saint-Michel-Parc-extension demeurant dans une zone contigüe à l'arrondissement de Montréal-Nord par la soussignée :

Lors de la séance tenue le 11 août 2014, le conseil d'arrondissement a adopté le premier projet de règlement 1563-7 pour amender le règlement 1563 sur le lotissement en remplaçant le tableau 5-2 de l'article 26.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **LUNDI 10 NOVEMBRE 2014 À 18 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD**. L'objet de cette assemblée est de tenir l'assemblée publique de consultation requise aux termes de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QU'au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement vise à remplacer le tableau 5-2 de l'article 26 afin d'ajouter certaines catégories d'usage dominant prévues par le Règlement de zonage refondu 1562.

Ce projet de règlement contient 3 dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Le projet de règlement 1563-7 peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, au 4243, rue de Charleroi, pendant les heures d'affaires, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 13 h.

FAIT À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord,
ce 28 octobre 2014.

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement